

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MESNIL

Téléphone : 03.44.27.10.02

Marché de travaux de restauration de l'église – Lot n°2 Charpente / couverture déclaré infuctueux

N°30-2025Membres élus : 15Date de convocation :

18.12.2025

Présents : 11Date d'affichage

18.12.2025

Abstention : 0Pour : 12 – Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Présents : Madame Nathalie VARLET, Monsieur Christian TRIN, Monsieur Patrick NIODO, Madame Marine FILIPIDIS, Madame Sandrine FASSI, Monsieur Laurent DEGLAVE, Madame Maryline VIVIER, Monsieur Mikaël JEAN, Monsieur Eric MANESSE, Madame Marie-Anne LEROY, Madame Maud LETURQUE.

Absents excusés

Monsieur Sébastien GOUSSET, Monsieur Kévin CLEROY, Madame Manuella DUROYAUME, Madame Sandrine LE GOVIC donne pouvoir à Monsieur Eric MANESSE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Madame Marine FILIPIDIS est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23/12/2025 réunie à titre consultatif, ayant constaté l'infructuosité du lot n°2,

Considérant qu'en application du Code de la commande publique, un marché déclaré infuctueux peut faire l'objet d'une nouvelle procédure,

Considérant la nécessité de poursuivre l'opération de restauration de l'église et de relancer une consultation pour le lot n°2,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-216005942-20251224-DELIB30_2025-DE

Article 1 :

Prend acte que le lot n°2 du marché de travaux de restauration de l'église de Saint Vaast les Mello est infructueux

Article 2 :

Autorise Madame le Maire à lancer une procédure de marché public pour le lot n°2, selon la réglementation en vigueur.

Article 3 :

Autorise Madame le Maire à signer le marché correspondant au lot n°2, ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 24.12.2025

Le Maire,
Nathalie VARLET

